

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Marcil

<https://www.cadre21.org/membres/9a846a878242a3583b28bb60>

Date d'obtention : 2021-11-19 18:51:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Avoir une première rencontre , rassurer l'auteur du signalement et / ou la victime .Remplir la trousse SEXTO.

Vérifier s'il s'agit d'un acte malveillant et si oui confisquer le cellulaire.

Contacter le service de police.

Contacter les parents de la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Toujours commencer par évaluer l'incident.

Remplir la grille d'évaluation.

Vérifier les informations auprès de la victime et des jeunes impliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Parler au jeune instigateur tout en protégeant la victime.